

Marché artisanal éthique du Festival Salamandre

Conditions générales



23 au 25 octobre 2026

1. Cadre et objectifs

1.1 But du marché

Le marché artisanal éthique du Festival Salamandre a pour fonction :

- d'animer les espaces extérieurs du Théâtre de Beausobre ;
- de proposer au public des produits éthiques, durables et de qualité ;
- de valoriser des démarches artisanales cohérentes avec l'identité nature du festival.

1.2 Exigences éthiques

Les produits proposés doivent être :

- biologiques et/ou issus de l'agriculture locale ;
- issus de l'artisanat local ou relevant du commerce équitable.

Les exposant-e-s s'engagent à respecter la Charte éthique du Festival Salamandre.

Tout produit ne correspondant pas à ces critères peut être refusé.

2. Formules de participation

2.1 Stand standard

Emplacement

- Surface : 3 m x 3 m
- Situation : extérieur (Espace Ouest du Festival Salamandre)
- Tarif : CHF 270.– pour les trois jours

Les emplacements définitifs sont attribués sur place. Ils peuvent varier d'une édition à l'autre et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Équipements fournis par le festival

- Alimentation électrique
- Affichette valorisant la démarche éthique (selon les informations transmises lors de l'inscription)

Éléments non fournis (si animation, voir 2.2)

- Tables, chaises
- Tente, pavillon, bâche

- Éclairage et matériel électrique (rallonges, etc.)
- Connexion internet

2.2 Stand avec animation participative (nouvelle offre - places limitées)

Des emplacements spécifiques, en nombre limité, sont proposés aux exposant-e-s souhaitant intégrer une animation en lien avec leur artisanat.

Emplacement

- Surface : 6 m x 3 m
- Situation : extérieur (Espace Ouest du Festival Salamandre)
- Tarif : CHF 270.– pour les trois jours

Équipements fournis par le festival (gratuitement)

- Tente 3 m x 6 m (abritant à la fois les produits en vente et l'animation)
- Une table
- Bancs selon besoins
- Possibilité de soutien par un-e bénévole du Festival
- Mise en valeur spécifique de l'animation dans le programme officiel
- Alimentation électrique
- Affichette valorisant la démarche éthique (selon les informations transmises lors de l'inscription)

Éléments non fournis

- Éclairage et matériel électrique (rallonges, multiprises, etc.)
- Connexion internet

Conditions de l'animation

- Animation participative destinée au public
- En lien clair avec l'activité artisanale présentée
- Gratuite ou payante (tarif à définir avec l'organisation)
- Proposée durant les trois jours du festival, en continu ou selon des horaires fixés avec l'organisation

Marché artisanal éthique du Festival Salamandre

Conditions générales



23 au 25 octobre 2026

Intérêt pour l'exposant-e

- Visibilité renforcée
- Attractivité accrue du stand
- Opportunité d'échange direct et approfondi avec le public
- Valorisation du savoir-faire par la transmission et l'expérience

Les candidatures avec animation sont sélectionnées en fonction de leur cohérence, de leur faisabilité et de leur valeur ajoutée pour le public. Le lien avec le thème 2026 « Forêts » sera également apprécié.

3. Engagements des exposant-e-s

3.1 Produits et vente

- Les produits proposés doivent respecter les critères éthiques définis au point 1.
- L'engagement éthique doit être clairement visible sur le stand (via le matériel fourni).
- Sauf accord spécifique, la vente de nourriture ou de boissons prêtes à consommer sur place n'est pas autorisée.

3.2 Installation

- Montage : vendredi entre 8h00 et 9h30
- Démontage : dimanche entre 18h00 et 22h00

Le périmètre du marché est interdit aux véhicules motorisés. Le transport du matériel (distance de 20 à 100 mètres) est à la charge de l'exposant-e.

Chaque exposant-e fournit l'ensemble de son matériel d'installation (mobilier, éclairage spécifique, rallonges, protection contre les intempéries, etc. Si animation, voir 2.2.)

La protection contre la météo est sous la responsabilité de l'exposant-e (tente 3 m x 3 m maximum pour la formule standard. Si animation, voir 2.2.)

3.3 Présence

Présence continue obligatoire :

- Vendredi et samedi : 9h30 – 19h00
- Dimanche : 9h30 – 18h00

4. Sécurité et assurances

La sécurité des stands et du matériel n'est pas garantie, y compris en dehors des heures d'ouverture.

Une surveillance générale est assurée durant la nuit, mais le festival décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Chaque exposant-e est responsable de son matériel et de ses assurances.

5. Contrat et conditions d'annulation

Après sélection, une confirmation est envoyée par email.

Le contrat signé et le paiement doivent être retournés dans un délai de 30 jours.

Toute annulation doit être effectuée par courrier recommandé.

Frais dus en cas d'annulation :

- 60 à 31 jours avant la manifestation : 50 % du montant du stand
- 30 jours et moins : 100 % du montant du stand